



Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie



*Compte-rendu de la séance du
12 juillet 2013*

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE
SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE BELLENTRE
(Art L 123-6 du code de l'urbanisme)



Dossier n° 3 : PLU de Belleentre

Rapporteur : DDT

Dossier examiné en présence de :

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 12 juillet 2013 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de BELLENTRE, arrêté par délibération du 06 mai 2013 et reçu en préfecture le 24 mai 2013.

Bien que dûment invité par courrier du 18 juin 2013, aucun représentant de la commune n'a participé à cet examen.

Les objectifs affichés dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) doivent permettre de :

- pérenniser l'attractivité touristique ;
- répondre aux besoins de la population ;
- préservier un cadre de vie d'une grande qualité au regard de l'agriculture, des espaces naturels et des paysages remarquables.

La commune a retenu comme objectifs de modération de consommation d'espaces, la réduction (environ – 30%) des capacités d'urbanisation du PLU actuel, le développement communal limité aux hameaux de Bonconseil et de Montchavin ainsi que l'évolution vers de nouvelles formes d'habitat.

Globalement le projet de PLU prend en compte la préservation des espaces agricoles. Cependant, deux secteurs soulèvent une discussion :

- la zone AUd au secteur « Le Rocheray » impacte un pré de fauche constitué d'un seul grand tènement, identifié à fort enjeu agricole.
- au secteur « Le Crey », la parcelle 835, au Sud de la route, zonée UD, est également à fort enjeu agricole.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis globalement favorable à l'unanimité, au projet de PLU de Belleentre, assorti de deux réserves :

- la zone AUd au secteur « Le Rocheray » doit être reclassée en A (secteur agricole).
- au secteur « Le Crey », la parcelle 835, incluse dans la zone UD, doit être reclassée en A (secteur agricole).

Chambéry, le 17 JUIL. 2013
Pour le préfet,
son représentant à la CDCEA,

Jean-Pierre LESTOILLE